

# Les déchets c'est à la Déchèterie...

L'ensemble des déchets produits sont à déposer à la Déchèterie de Gilly Sur Isère et non sur des terrains privés ou dans la benne publique non prévue pour cela.

La benne située à côté du Cimetière est réservée uniquement pour celui-ci, il est **INTERDIT** de déposer des feuilles, tontes, arbustes... venant des résidences du Chef Lieu.



**Propriété Privée**

**Dépose de déchets verts  
ou d'ordures INTERDITE**

Il est aussi **INTERDIT** de déposer des déchets verts, encombrants... sur le terrain situé sur la Route de Notre Dame Des Millères, à côté de l'Ancienne Scierie à Côte Cheney au Chef Lieu. Cette parcelle est **PRIVÉE** et vous vous exposez à une amende voire à des poursuites.

## Monthion sur la toile



[monthion.fr](http://monthion.fr)



[Mairie.Monthion](#)

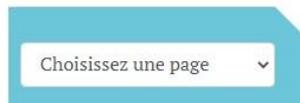
Pour les différentes informations sur notre village ainsi que sur l'agglomération, vous pouvez vous rendre sur nos deux supports : notre site internet et notre page Facebook.

Sur le site internet vous pourrez également réaliser la réservation et l'annulation à l'Accueil Périscolaire (garderie du matin et du soir et la cantine) ainsi que la dépose de vos demandes d'urbanisme (Permis de Construire, Certificat d'Urbanisme...) sur la page d'accueil du site internet dans « Accès direct ».

Accès direct



Accès rapides



Rechercher



Pour les associations communales, merci de nous préciser vos manifestations organisées tout au long de l'année 2024, nous les annoncerons sur le site internet (rubrique « Vie Associative ; Agenda ») ainsi que sur la page Facebook.

Pendant vos navigations, si vous avez des idées, des remarques ou des suggestions, n'hésitez pas à nous contacter et nous étudierons votre demande.